

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de LA NEUVILLE

Vu le Code de sécurité routière,

Vu, le tournage d'une mini-série, sur Chemin de l'Hermitage le mardi 8 octobre,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour réglementer la circulation pendant ce tournage.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera bloquée par intermittence au droit du tournage Chemin de l'Hermitage à hauteur de l'école de la forêt le mardi 8 octobre matin selon le plan ci-joint.

Article 2 : Les usagers seront informés par la signalisation efficace et suffisante, posée à cet effet par la société STUPEFY située au 37 rue des Acacias 75003 PARIS.

Article 3 : La Société de production, la Brigade de gendarmerie de Phalempin sont chargées, chacun en ce que le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation à :

- STUPEFY
- Ecole de la forêt
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Phalempin

Fait à LA NEUVILLE, le 26 septembre 2024
Thierry DEPOORTERE
Le Maire



